

**Mathieu CHAPUT : “analyser la discussion politique en ligne. De l’idéal délibératif à la reconstruction des pratiques argumentatives” in Réseaux 2008/4, n°150, pp. 83-106**

Le cyberspace est-il un *agora démocratique* ou un “simulacre de vie politique”? Les partisans de la première de ces deux définitions défendent généralement l’idée que, dans la société de l’information, la médiation institutionnelle se substitue à celle des **technologies**. Ces dernières suffisent selon eux à encadrer le débat public, et ont même pour vertu de l’améliorer, en facilitant l’accès. En effet, alors que les institutions médiatiques traditionnelles fonctionnent sur le mode de la déclamation, les NTIC fonctionnent sur le mode de la discussion. Mais cette discussion est-elle “délibération”? Le potentiel d’Internet en terme d’interactivité, de réflexivité, de dialogue, de critique, de contre-critique... est entravé par un certain nombre d’obstacle : la possibilité des internautes de se dédouaner de toute responsabilité éditoriale, de renoncer à justifier leurs écrits, de réduire le dialogue à un vague échange de généralités, d’insultes et d’arguments ad hominem.

Pour rendre compte de cette tension et de cette distance entre idéal délibératif et réalité empirique, CHAPUT se sert d’un cadre d’analyse pragma-dialectique ... Qu’est-ce que c’est la pragma-dialectique ? Voilà : on a d’une part le cadre dialectique, normatif, rationnel hérité de la philosophie platonicienne; et d’autre part, le discours tel qu’il se pratique dans la vie réelle. Le but de la pragma-dialectique est de concilier les deux approches. Mathieu CHAPUT ajoute que c’est un mode d’analyse du discours dans lequel le chercheur conçoit l’argumentation comme un mode discursif visant à “résoudre une différence d’opinion” (cf. Argumentation en situation de dialogue chez VAN EEMEREN & GROOTENDORST).

Voici les 4 grandes étapes que doivent traverser les interlocuteurs lorsqu’ils tentent de résoudre une différence d’opinion : (1) La **confrontation** (le protagoniste met en doute une proposition d’un interlocuteur); le dit interlocuteur peut alors - bien sûr ignorer ce qui a été dit, refuser le débat, changer de sujet mais également – passer, s’il le souhaite, à l’étape (2) d’assomption et d’invitation à la résolution du désaccord. C’est la phase dite d’**ouverture**; que l’on nomme de la sorte à cause que l’antagoniste y ouvre (implicitement ou explicitement) l’échange. Le protagoniste (c’est-à-dire la personne qui a amorcé la confrontation) est alors appelé à (3) défendre la proposition contestée par l’antagoniste, bref à entrer dans le vif de l’**argumentation**. Laquelle s’achève dès que (4) l’une des parties accepte l’argumentation de l’autre, mettant ainsi un terme à la différence d’opinion. C’est la **conclusion**.